

La Grande Côte touchée par la tempête Justine, nouveau recul du trait de côte



Les tempêtes malmènent régulièrement le littoral de Charente-Maritime. La dernière en date, Justine, survenue le week-end du 30 et 31 janvier 2021, a frappé de plein fouet la commune de Saint-Palais-sur-Mer, particulièrement à la Grande Côte, mais également les îles de Ré ou d'Oléron.

Compte tenu du vent soutenu pendant 48 heures, des gros coefficients de marée et de la pression atmosphérique, le niveau de la mer s'est élevé de 40 centimètres en moyenne.

À la Grande Côte, **où plus d'une quarantaine d'arbres ont été déracinés** par les vagues et le vent, nous avons pu constater une nouvelle fois le recul du trait de côte (la mer gagnant du terrain sur les dunes), phénomène qui s'accroît au fil du temps.

À ce titre, il est donc important de rappeler la **fragilité de cet espace naturel que nous devons protéger**. C'est une question vitale pour la protection de la faune, de la flore et de la forêt. **C'est la raison pour laquelle il est notamment interdit de marcher sur les dunes.**

Les dunes et les sous-bois situés entre la Grande Côte et la Lède sont particulièrement instables. De nombreux arbres y sont dangereux et risquent de tomber, bien que l'office national des forêts (ONF) procède à l'abattage des arbres de manière préventive (en accord avec le Conservatoire du Littoral). Ainsi, pour accéder à la plage en toute sécurité, nous rappelons **l'obligation d'utiliser les entrées de la Grande Côte ou des Combots, prévues à cet effet.**

Claude BAUDIN,

Maire de Saint-Palais-sur-Mer